

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

N° 17X23

L'an deux mille vingt – trois et le onze du mois d'Avril à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau,
S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue du Général Leclerc,
Sous la Présidence de Madame La Vice-Présidente, Madame Agnès PASQUALETTO-
AMIEL ,

Et après convocations régulièrement faites à domicile,

Etaient présents : Mme Agnès PASQUALETTO-AMIEL – Mme Caroline TCHELEKIAN –
Mr Fabrice VEGA – Mme Joelle FIORILE-REYNAUD – Mme Mireille NELIAS – Mr Jean-
Claude MARTIN – Mr Jean COUPIER – Mme Véronique NELLI

Excusé(s) : Mr Michel AMIEL - Mme Audrey GIALLO – Mme Annie MARTIN – Mme Sylvia
PENELET

Absent(s) : Mme Emeline COCH – Mme Rosy INAUDI – Mme Danielle MARRAS –

Pouvoir(s) : 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 11 AVRIL 2023

**CONVENTION D'ACCES AU COMPTE PARTENAIRE ENTRE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

Madame La Vice-Présidente rappelle que les Caisses d'allocations familiales (CAF)
assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés, aux
employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles, ainsi qu'à la
population non active.

De ce fait, les CAF communiquent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs...)
des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 17 janvier 1978 modifiée,
afin que ces partenaires accomplissent leurs missions.

La transmission de ces données se fait par l'intermédiaire d'un accès à des services mis à
disposition sur un espace sécurisé, dénommé « Mon Compte Partenaire ».

Afin d'accéder à cet espace il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Vice-
Présidente à signer ladite convention d'une durée d'un an, reconductible chaque année
par tacite reconduction, celle-ci prenant effet à compter de sa signature par les parties.

Cette convention définit les modalités d'accès, d'utilisation, et des conditions financières des services mis en place sur l'espace sécurisé.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la convention et du contrat de service pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » ci-annexés.

- **APPROUVE** les termes de la convention et du contrat de service annexés à la présente délibération passés entre la CAF des BDR et le CCAS.

- **AUTORISE** Madame la Vice- Présidente à signer cette convention.

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



La Vice Présidente du CCAS

Agnès PASQUALETTO- AMIEL